

Mers-sur-Indre



JANVIER 2021

BULLETIN MUNICIPAL





EDITO DU MAIRE

L'ensemble du nouveau conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2021. Nous espérons sincèrement que cette nouvelle année vous apportera, à vous et à vos proches, la santé, le bonheur, le partage, ces moments de convivialité que 2020 nous a volé.

Je voudrais avant tout vous remercier chaleureusement de nous avoir accordé votre confiance lors des élections municipales. Vous découvrirez les quinze nouveaux élus dans les premières pages de ce magazine. Avec la crise sanitaire, nous avons dû attendre fin Mai pour que le maire et son conseil soient installés. L'équipe a été en partie renouvelée. Elle s'inscrit dans une certaine continuité, mais aspire à faire partager de nouvelles ambitions. Dans le contexte sanitaire complexe et anxiogène que nous connaissons, nous ne baissons pas les bras, bien au contraire, notre enthousiasme est intact et nous sommes toujours très impliqués pour que notre commune poursuive un développement harmonieux. Nous continuons à appliquer une grande rigueur budgétaire, d'autant que nous pouvons penser que la situation inédite actuelle aura des conséquences financières sur les futures dotations.

SOMMAIRE

P.2	Edito
P.3-4	Equipe Municipal
P.5-6	Les écoles
P.7	Vœux du Maire
P.8-9	Confinement à Mers
P.10	Devoir de mémoire
P.11	Festivités
P.12	Cadre de vie
P.13	Vie sociale
P.14 - 15	Vie pratique
P.16	État Civil Info pratiques

Aujourd'hui, j'ai une pensée pour nos entreprises, nos commerçants qui ne peuvent pas travailler ou travailler partiellement, ils vivent des moments tellement difficiles. Je n'oublie pas nos associations, elles aussi sont très impactées par cette crise sanitaire. Il nous faut vraiment espérer que cette situation ne perdure pas. Je tiens à remercier chaleureusement nos commerçants, ils ont tout mis en œuvre pour s'adapter aux nouvelles règles sanitaires, pour maintenir un service de proximité de qualité, ils sont les piliers de l'attractivité et de la qualité de vie de notre village.

Cette année, nous n'avons pu organiser le repas des seniors, néanmoins avec le CCAS nous nous appliquons à maintenir le contact avec les plus âgés.

Contrairement aux autres années, en cette période de distanciation physique, nous n'aurons pas la possibilité de vous accueillir pour la cérémonie des vœux, l'heure est à la vigilance et je sais que tous vous le comprendrez.

Une nouvelle fois l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente santé.

Prenez soins de vous.

Christian Robert

L'ÉQUIPE MUNICIPALE *et son domaine d'action*



Maire

Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne



Jean-Marc LAFONT
1er Adjoint
Conseiller communautaire



Hélène BEHRA
2ème Adjointe
Conseillère communautaire



Jeannine SAULLE
3ème Adjointe



Philippe HUGOTTE
4ème Adjoint



Emilie BARON



Eddy BURLINSKI



Michèle BREUILLAUD



Maryse CLAIRON



Nicole COLIN



Romain DUVAL



Stéphane RENAULT



Aurélie ROTY-LEPERS



Valérie SWIRBLESKA



Jean-Pierre THEODON

Commissions	Le Responsable et ses membres
Travaux communaux / Urbanisme Voirie / Bâtiments / Logements communaux / Cimetière (8 membres)	Jean-Marc LAFONT / Hélène BEHRA / Eddy BURLINSKI Romain DUVAL / Philippe HUGOTTE / Stéphane RENAULT Jeannine SAULLE / Jean-Pierre THEODON
Assainissement (6 membres)	Jean-Marc LAFONT / Hélène BEHRA / Eddy BURLINSKI Romain DUVAL / Philippe HUGOTTE / Jean-Pierre THEODON
Cadre de vie / Environnement Développement durable (11 membres)	Philippe HUGOTTE / Emilie BARON / Hélène BEHRA Michèle BREUILLAUD / Eddy BURLINSKI / Maryse CLAIRON Nicole COLIN / Jean-Marc LAFONT / Stéphane RENAULT Aurélié ROTY-LEPERS / Jean-Pierre THEODON
Action sociale / Jeunesse / CCAS (9 membres)	Hélène BEHRA / Emilie BARON / Michèle BREUILLAUD Maryse CLAIRON / Nicole COLIN / Stéphane RENAULT Aurélié ROTY-LEPERS / Jeannine SAULLE / Valérie SWIRBLESKA
Communication / Bulletin municipal Tourisme (6 membres)	Jeannine SAULLE / Hélène BEHRA / Maryse CLAIRON Stéphane RENAULT / Aurélié ROTY-LEPERS / Valérie SWIRBLESKA
Sport / Culture / Manifestations festives / Relations avec les associations / Intendance (7 membres)	Philippe HUGOTTE / Hélène BEHRA / Michèle BREUILLAUD Nicole COLIN / Romain DUVAL / Jeannine SAULLE Valérie SWIRBLESKA
Finances / Appels d'offres (6 membres)	Hélène BEHRA / Maryse CLAIRON / Philippe HUGOTTE Jean-Marc LAFONT / Stéphane RENAULT / Jeannine SAULLE
Salle des fêtes / Gîte / Aire camping (6 membres)	Philippe HUGOTTE / Hélène BEHRA / Emilie BARON Michèle BREUILLAUD / Nicole COLIN / Romain DUVAL

Syndicats Intercommunaux	Nombre Titulaires Nombre suppléants	Prénoms et Noms
S.D.E.I. (Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre)	1 Titulaire	Christian ROBERT
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Couarde - CREVANT	2 Titulaires 2 Suppléants	Eddy BURLINSKI / Jean-Marc LAFONT Jean-Pierre THEODON / Christian ROBERT
Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Assainissement autonome dans l'Indre	1 Titulaire 1 Suppléant	Jean-Marc LAFONT Philippe HUGOTTE
Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry	2 Titulaires 2 Suppléants	Jean-Marc LAFONT / Philippe HUGOTTE Jean-Pierre THEODON / Stéphane RENAULT
Syndicat Intercommunal des Transports scolaires du secteur de La Châtre	1 Titulaire 1 Suppléant	Jeannine SAULLE Nicole COLIN
S.I.V.O.M. des 5 Vallées : Montipouret / Lys St Georges Tranzault / Sarzay / Mers-sur- Indre	2 Titulaires 2 Suppléants	Jeannine SAULLE (Présidente) Aurélié ROTY-LEPERS Emilie BARON / Christian ROBERT

Autres missions	
ADAR (Association de Développement Agricole et Rural)	Hélène BEHRA - Philippe HUGOTTE
Comité de Jumelage	Maryse CLAIRON - Aurélié ROTY-LEPERS
Correspondant défense	Hélène BEHRA
Gestion du parc locatif	Philippe HUGOTTE
Recensement	Hélène BEHRA
SABI (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre)	Philippe HUGOTTE
Sécurité	Philippe HUGOTTE

ANNEE SCOLAIRE 2020 – 2021

Les enfants de Mers sur Indre sont scolarisés dans le RPI «Les 5 Vallées» qui réunit 5 communes :

MERS-SUR-INDRE – MONTIPOURET – SARZAY – LYS-SAINTE-GEORGES – TRANZAULT depuis 2019 avec un effectif de 123 élèves.

Les classes sont réparties sur les écoles de MERS-SUR-INDRE, de MONTIPOURET et de TRANZAULT

- Toute petite section, Petite section - MERS-SUR-INDRE : Mme LUNEAU Fabienne - 22 élèves

- Moyenne section, Grande section – TRANZAULT : Directrice Mme BIZOT Jessica - 17 élèves

- Cours préparatoire - MERS Sur INDRE : Directrice Mme BONNIN Anne - 15 élèves

- Cours élémentaire 1ère année (classe dédoublée)- MERS-SUR-INDRE : Mme BOURY Cécile - 11 élèves et Mme GUILLEMAIN Julie - 11 élèves

- Cours élémentaire 2ème année – TRANZAULT : Mme BRAUN Magalie - 14 élèves

- Cours Moyen 1ère année - MONTIPOURET : Directeur Mr RAFINAT Stéphane - 21 élèves

- Cours Moyen 2ème année - MONTIPOURET : Mme PLISSON Claire - 12 élèves

L'école de MERS-SUR-INDRE compte 4 classes.

3 classes sont installées dans le bâtiment principal et une autre dans le bâtiment annexe près de la mairie.

59 enfants fréquentent l'école de MERS, ils y viennent soit en bus scolaire, soit par leurs propres moyens.

Fabienne MARTINET accompagne à l'aller et au retour les enfants dans le bus de la société MASSY de Sarzay à Mers en passant par Lys et Tranzault et Nathalie DORADOUX dans le bus de la société LDT de Montipouret à Mers et de Mers à Montipouret.

Lagarderiepériscolaireaccueillechaquematin(7h/8h35)



et le soir (16h 30 / 19h) une trentaine d'enfants.

Le tarif de la garderie est de 1.20€ par passage.

Catherine DEPARDIEU, Martha LABEL, Nathalie DORADOUX et Carole GRENOUILLOUX la Directrice animent la garderie.

A la cantine, entre 40 et 45 repas sont préparés avec beaucoup de soin par Nathalie DORADOUX. Catherine et Martha assurent le service et la surveillance.

Mireille PRINCE (ATSEM) assiste Mme LUNEAU dans sa classe de petits et tout petits, elle aide aussi à l'orientation des enfants à l'arrivée et au départ des bus.

Enseignants et agents déploient, chaque jour, des trésors d'énergie et de bienveillance. Les circonstances sanitaires rendent le travail compliqué, mais les enfants semblent vivre de belles journées différentes.

Les parents s'adaptent de leur mieux pour participer à l'effort.

Pour tout, merci, merci à tous !

Petit point sur les activités du Conseil Intercommunal des Jeunes

Le Conseil intercommunal des jeunes s'est réuni début mars pour accueillir ses nouveaux membres. Et l'on peut se réjouir car les enfants des 5 communes du nouveau RPI étaient intéressés.

Puis il y a eu le confinement, les risques liés aux rassemblements, ce qui fait que l'on a tout suspendu depuis.

Les jeunes restent motivés et souhaiteraient reprendre. Ils évoquent la possibilité de se réunir en visioconférence. On étudie cette possibilité, mais

certains sont encore en primaire et n'ont donc pas le matériel nécessaire.

Il y avait des projets en cours, qui sont restés en suspens, notamment l'organisation de jeux sur le terrain multi sport avec collecte de fonds pour une association.

L'activité est suspendue aux directives et risques encourus.

Nous espérons pouvoir reprendre rapidement nos réunions.

ECOLE ET CONFINEMENT

La crise sanitaire a fortement impacté nos écoles

- **16 Mars 2020** : Confinement et fermeture des écoles. Les enfants découvrent l'école à la maison et la visio-conférence.

- **11 Mai 2020** : déconfinement. Les écoles et structures extrascolaires rouvrent, sous certaines conditions liées à l'espace 4m² par élève, pas de croisement...

Chacune de nos classes peut accueillir une dizaine d'enfants, la cantine et la garderie proposent quelques places et demandent l'aide des parents : on utilise ces structures que si l'on n'a pas d'autre solution afin de reprendre le travail car la place manque et il faut être solidaire.

33% des enfants reviennent à l'école, parfois avec un roulement mis en place car il faut accueillir en priorité les enfants de soignants. L'école se fait donc en présentiel et distanciel.

Les membres du SIVOM suppriment les cars scolaires afin de ne pas créer plus de proximité et de risques.

Le personnel accompagnant dans les bus peut se joindre à leurs collègues et participer à la désinfection quotidienne des locaux et du matériel.

- **22 juin 2020** : tous les enfants peuvent reprendre l'école. Le protocole sanitaire est légèrement assoupli.

Quelques enfants ne reprennent pas le chemin de l'école. Pour certains parents, l'inquiétude est trop grande ou des raisons de santé ne le permettent pas. C'est une bouffée d'air pour tous. L'épidémie est toujours là, mais la vie reprend dans les écoles.

Les enfants retrouvent leurs copains, leur maître ou leur maîtresse avec l'insouciance de leur âge.

Ils jouent, ils apprennent...et bientôt ils seront en vacances.

- **1er septembre 2020** : l'école reprend pour tout le monde avec un protocole sanitaire important.

- **2 novembre 2020** : règles habituelles et port du masque obligatoire en primaire.

Cette rentrée de vacances débute par un hommage à Samuel Paty, professeur assassiné.

Nos pensées vont à sa famille et aux enseignants.

Merci à tous nos enseignants qui se mobilisent pour l'éducation de nos enfants.

Les enfants sont merveilleux, ils sont presque tous capables de bien vivre le port du masque.

Un jour, ils se souviendront de ce masque, du lavage répété des mains, des consignes...

Le lavage des mains doit rester une bonne habitude pour nous tous.

Méline

Quelques activités de l'école 2020 - 2021

Les apprentissages se poursuivent, le calcul, la dictée, la lecture, le vivre ensemble, la poésie et autres matières remplissent les journées comme avant.

Les activités culturelles et sportives à l'extérieur n'ont pas eu lieu comme prévu.

L'activité piscine a été maintenue sauf pour la grande section à cause du lourd protocole.

Pas de chant collectif en nocturne avant les vacances de Noël, mais une fête dans chaque classe avec distribution de cadeaux.

Repas festif le 18 décembre.

11h45 : Sapin de Noël, nappes dorées, sets de table, assiettes fantaisie en bon ordre, les élèves peuvent s'installer dans la salle de cantine.

Apéritif fruité, galantine... et autres délices font de ce repas un vrai repas de fête.

Les visages sont illuminés, les yeux brillent, les enfants festoient en habit du dimanche, la coiffure soignée et l'œil pétillant.

De l'entrée au dessert, la satisfaction est évidente, il y a aussi des chocolats, des pâtes de fruits.

LES TRAVAUX A L'ECOLE

Un lave-linge et un sèche-linge ont été installés dans les locaux de la cantine.

La classe annexe dispose maintenant d'un chauffage réversible et de stores occultants.

Pour stocker le matériel de motricité, le papier ... un grand placard coulissant a été réalisé dans la salle de sieste.

Pour accéder à la classe de Mme BONIN, dans de bonnes conditions les jours de pluie, une grande allée a été bétonnée par les employés communaux.

La commune a été éligible à une subvention pour la réalisation de ces travaux.

L'entretien et l'amélioration des locaux scolaires se poursuivent et nous tiennent à cœur.

Félicitations aux élèves ayant obtenu une mention «bien» ou «très bien» au brevet des collèges en 2020

Deloup Alexis - 6, Route du Ris

Lepers Meline - 8, Route du Seuil

Pelle Laurette - 7, Allée de la Crapaudine

Braguy Cléo - 9 Rue George Sand

VŒUX DU MAIRE



Le 18 janvier 2020 se déroulait la cérémonie des vœux du Maire devant un public nombreux et convivial.
Les élections municipales allaient se dérouler et la Covid-19 n'était pas encore arrivée.
On ne se doutait pas de la tournure future des évènements



CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS

PALMARES 2020

1ère catégorie 1er prix :

Mme Christelle BOUCHEREAU
M. Maurice CACHERA

1ère catégorie 2ème prix :

M. Jacques BEHRA
Mme Michèle BREUILLAUD
Mme Nicole COLIN

Mme Josette ESTEVENON
M. Thierry FOUCHER
Mme Nicole PETIT
M. et Mme Franck
et Catherine SENICOURT

1ère catégorie 3ème :
Mme Françoise FRILON



CONFINEMENT À MERS-SUR-INDRE

Le ressenti d'une élue

Lors d'une balade à la nuit tombante, j'aperçois au loin les gendarmes qui s'approchent à grands pas. Zut, je crois bien que j'ai oublié de remplir mon attestation.

Je farfouille fébrilement dans mon sac à mains à la recherche de mon portable, j'essaie rapidement d'ouvrir l'application mais je n'y parviens pas, montée d'adrénaline puis réveil en sursaut... ceci est un cauchemar inédit, que je n'aurais jamais fait «avant»...

...«avant» le «coronavirus» devenu depuis la «covid-19». Dès le 14 mars 2020 au soir, des mots inusités tels que «pandémie», «confinement», «distanciation sociale», «test PCR», «cas contact» vont intégrer le langage courant de tous.

Du jour au lendemain, face à la virulence de l'épidémie, le confinement est décidé pour «limiter la propagation du virus» et protéger la santé des personnes vulnérables et de tous. En effet, à partir du 16 mars 2020, les déplacements hors du domicile sont réduits aux impératifs professionnels, de santé ou d'aide à un proche vulnérable. Ils sont conditionnés au préalable à la rédaction d'une «attestation dérogatoire» sous peine d'une amende en cas de non respect. Les écoles sont fermées et les parents, sauf les personnels soignants, s'arrêtent de travailler pour garder leurs enfants à la maison. Ils s'improvisent «enseignants» afin de les aider à suivre les cours à distance. Les personnes âgées dans les EHPAD ne peuvent plus recevoir de visites et sont isolées en chambre.

Le télétravail, à condition que l'emploi concerné le permette, est privilégié. D'autres doivent subir le chômage partiel. Les commerces dits «non essentiels», certains artisans, ont dû fermer leurs portes. Idem pour quelques usines, les lieux culturels, les bars, les restaurants totalement pris au dépourvu avec leurs stocks non écoulés. Malgré les mesures mises en place par l'État pour soutenir l'économie dont la prise en charge du chômage partiel, les prêts garantis par l'État, la prorogation de délais pour le paiement de certaines charges, cet arrêt de l'activité brutal et imposé fragilise le moral, sentiment aggravé par le manque de visibilité sur la date de sortie de crise.

L'AUTRE devient un danger. La peur d'attraper le virus a changé les rapports humains. A ce sentiment, s'ajoute l'angoisse permanente de leur avenir professionnel pour les salariés et de la pérennité de leur entreprise pour les artisans et les dirigeants. Les flottements

sur un retour sûr à la normale empêchent de faire des projets à long terme et impactent la vie économique, le tourisme. Les décisions en haut lieu dépendent des avis de «la communauté scientifique», parfois contradictoires.

Durant les sorties autorisées lors du 1er confinement, j'ai croisé beaucoup de monde dans les commerces de notre village. Les files d'attente étaient parfois assez impressionnantes. Malgré la distanciation sociale, il semble que les personnes avaient besoin de se parler pour «en parler». C'était un tel bouleversement entre le danger de l'épidémie, les restrictions de liberté, les masques qui manquaient, la difficulté d'imprimer l'attestation papier. Chacun semblait un peu assommé par ce chaos. Certains ont souligné l'avantage de vivre dans une maison à la campagne avec un jardin lequel d'ailleurs n'avait «jamais été aussi bien entretenu». Aucune mauvaise herbe était épargnée ! La comparaison avec les habitants des grandes villes vivant dans des logements sans extérieur, exigus et inadaptés à l'exécution du télétravail et au suivi à distance des cours par les enfants, a souvent été faite. Certains ont relativisé, pointant presque comme une chance le fait de vivre à Mers, d'avoir des petits commerces. D'autres ont dit que c'était l'occasion de s'activer au grand ménage de printemps et aux rangements que l'on recule toujours le reste du temps. Pendant l'heure autorisée de sortie, nous pouvions partir à la découverte de nos nombreux chemins de balade, la plupart du temps sous un soleil radieux.

Tout rassemblement au-delà de 10 personnes étant interdit, les fêtes privées, les mariages ont été annulés. Cette restriction n'épargnera même pas les cérémonies d'enterrement.



Quant aux festivités mersiennes, seules la cérémonie des vœux du maire, la Saint Vincent Saint Blaise ainsi qu'une rétrospective des moments partagés en vue des 10 ans du Comité de jumelage Mers sur Indre / Rumpt à venir et du pique nique traditionnel entre adhérents ont pu se dérouler.

Sinon on a pu constater la page désespérément vide de la rubrique «calendrier des manifestations» sur le site internet de la commune pour l'année 2020.

Effectivement, nous n'avons pas pu nous rassasier de la traditionnelle galette de la triomphante, ni acheter nos plants à la foire aux plants. Malgré la volonté de



l'équipe du comité des fêtes, la tentative d'organiser «la fête de la mer à Mers», prévue le 19 septembre, a échoué, à l'aube de la 2ème vague.

Car, à la 1ère vague d'augmentation des contagions par la covid, a succédé une deuxième vague entraînant un «reconfinement» à partir du 30 octobre 2020. Retour de «l'attestation dérogatoire».

Ce 2ème confinement peut être perçu comme moins strict puisque prévoyant un éventail plus large de motifs de déplacement, notamment pour se rendre sur son lieu de travail, ou pour accompagner son enfant dans son établissement scolaire, cette fois-ci resté ouvert sauf dans l'enseignement supérieur. Suite aux conséquences délétères sur la santé psychologique de nos anciens, les visites en EHPAD sont autorisées sur rendez-vous.

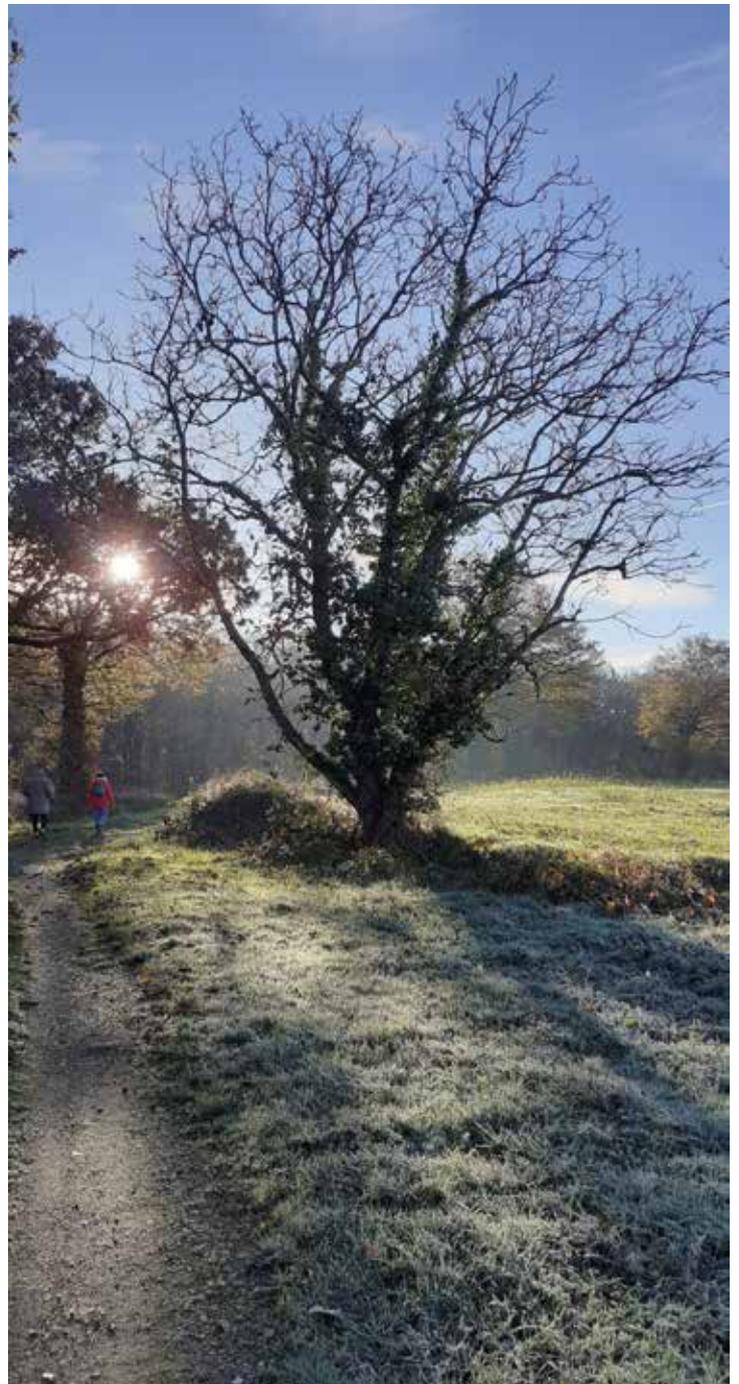
Pour en terminer, j'ai une pensée pour ceux dont la famille, les amis, les voisins ou eux-mêmes ont été touchés par ce virus. Il faut également penser à ceux qui ont subi de plein fouet les conséquences économiques de ce marasme.

Chacun a son ressenti et un avis sur ce qu'il faut faire, ne pas faire. Entre la résignation, la critique, la réticence, la déprime, la lassitude, la colère, les réactions face aux contraintes sont différentes et se mélangent. Il est difficile de se mettre à la place de l'autre pour se comprendre et respecter les divergences.

Cette difficile période laissera des traces.

Le sentiment d'impuissance domine et on se rejoint tous sur la question de savoir «quand ça va s'arrêter ?» Impossible pour personne d'apporter une réponse maintenant.

Je souhaite très fort que cela s'arrête vite et que l'on revienne à l'ESSENTIEL et surtout à l'insouciance d'AVANT.



DEVOIR DE MEMOIRE

Cette année, les cérémonies commémoratives au monument de Mers sur Indre se sont déroulées comme chaque année dans le plus grand respect. Cependant, en raison du confinement, elles ont eu lieu en comité restreint sans public dans le respect des mesures souhaitées par le gouvernement.

En cette année exceptionnelle, focus est tourné vers la cérémonie du 11 novembre 1940 symbole de résistance lors de la seconde guerre mondiale.

Le passé doit éclairer notre présent.

«L'émotion lui avait brisé sa voix» écrit Maurice Schumann en décrivant la réaction du Général de Gaulle à Londres lorsque lui fut annoncée la manifestation des étudiants et des lycéens parisiens à l'Arc de Triomphe le 11 novembre 1940.

Cette manifestation, dont nous rappelons cette année le 80ème anniversaire, constitue un événement fondateur de l'histoire de la Résistance en France.

Elle marque surtout pour le Général de Gaulle un moment de lumière dans le lent et chaotique enracinement de la France libre marqué par une série de déconvenues (le 3 juillet, l'attaque de la flotte anglaise contre la flotte française à Mers el-Kébir ; le 2 août, sa condamnation à mort par la justice de Vichy ; le 23 septembre, l'échec de la France libre devant Dakar).

Le 11 novembre 1940, c'est la première réponse collective à l'occupation et à la collaboration. Alors que l'épidémie nous interdit de rendre hommage comme nous le devrions à la jeunesse de France, alors que les enseignants sont au centre d'une guerre menée par les islamistes, alors que l'année 2020 est une grande année gaullienne (130ème anniversaire de la naissance, 80ème anniversaire de l'Appel du 18 juin, 50ème anniversaire de la mort le 9 novembre 1970), le Souvenir Français fait le choix de «braquer» les projecteurs de la mémoire sur la jeunesse de France qui, tout au long de la Seconde Guerre mondiale, trouva la force de dire «Non». Texte écrit par



Serge BARCELLINI Contrôleur Général des Armées (2s) et Président du Souvenir Français.

La manifestation du 11 novembre 1940 est une manifestation de lycéens et d'étudiants ayant eu lieu à Paris, sur les Champs Elysées et devant l'arc de triomphe de l'étoile en commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Rassemblant plusieurs milliers de personnes et durement réprimée par les occupants nazis, elle est considérée comme un des tout premiers actes publics de résistance à l'occupant en France.

En effet, à la suite de l'annulation du jour férié traditionnel du 11 novembre, il est annoncé que pour les étudiants et lycéens ce jour sera un jour travaillé comme un autre.

La lecture d'une circulaire interdisant les manifestations et commémorations est faite par les recteurs d'université et les proviseurs, annonçant indirectement aux jeunes qu'il y avait une tension sur le sujet.

En effet, depuis le début du mois de novembre circule également un tract, particulièrement apolitique et rassembleur, transmis de la main à la main et manuscrit. Il appelle à la manifestation devant la tombe du soldat inconnu le 11 novembre au soir.

En voici la teneur :

Étudiant de France, Le 11 Novembre est resté pour toi jour de Fête Nationale

Malgré l'ordre des autorités opprimantes, il sera Jour de Recueillement.

Tu n'assisteras à aucun cours

Tu iras honorer le Soldat Inconnu à 17 h 30

Le 11 Novembre 1918 fut le jour d'une grande victoire

Le 11 Novembre 1940 sera le signal d'une plus grande encore

Tous les étudiants sont solidaires pour que Vive la France.

Recopie ces lignes et diffuse-les.



Le correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité de la défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Votre correspondant Défense Hélène BEHRA est à votre disposition.

FESTIVITÉS ET CULTURE

PROMENADE AUTOUR DU VILLAGE



Le 1er août 2020, Mers sur Indre organisait sa promenade autour du village dans le respect des mesures en vigueur en matière de Covid-19 et c'est pourquoi la visite de l'église n'a pas eu lieu.

Départ vers la mare au diable, halte au Château du Magnet pour une visite guidée par les propriétaires puis arrêt à la motte de Presles et enfin retour vers Mers-sur-Indre.

COMITÉ DE JUMELAGE *Mers-sur-Indre / Rumpt*



Amis mersiens, pendant cette année 2020, comme de nombreuses autres associations, nos activités ont été mises en veille.

Pas de visite possible à nos amis de Rumpt ...

pour plus tard notre bal trad ...

Pour autant, entre période estivale et été indien, nous nous sommes retrouvés pour notre traditionnel pique-nique.

C'est ainsi, que le site du Moulin d'Angibault nous a permis de partager un moment amical et chaleureux, tout en respectant les règles des boules carrées et les règles sanitaires bien sûr...

2021 approche, ainsi que notre assemblée générale qui aura lieu au cours du premier trimestre.

Nous espérons que les mois qui arrivent nous permettront à nouveau d'être dans le partage.

Nous sommes juste en sommeil et espérons une fin d'hibernation proche pour reprendre nos activités.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

LES DONNEURS DE SERENADE

L'association les donneurs de sérénade a organisé, grâce à Laetitia Guillot, sa 14ème édition du stage d'art lyrique du 8 au 10 août 2020.

Les répétitions des stagiaires se sont déroulées dans les locaux de l'école de musique de Mers sur Indre gracieusement mis à disposition par l'AMAC en accord avec la mairie.

Un grand merci aux artistes lyriques qui nous ont régales lors de leur concert de fin de stage en l'église de Mers-sur-Indre le 10 août 2020.

C'est devant un public ravi, conquis et respectueux des gestes barrières que les stagiaires d'art lyrique ont pu faire connaître leur talent.

Sous la conduite d'Anne JEANJACQUES, accompagnés au piano par Julien COLL et Fabrice BOULANGER, chacun a pu nous émerveiller de son chant. Bravo aux artistes.



CADRE DE VIE



Quel plaisir de marcher en famille dans les chemins creux à la découverte du patrimoine de Mers sur Indre

Trois nouveaux circuits ont été créés à votre intention au départ du parking de l'aire de camping car. Leurs fiches comprenant les plans des circuits et des informations diverses sont disponibles en mairie.

Le circuit bleu «nature et panorama autour du village» qui se décline en deux boucles de 5km 100 et 7 km 400 vous permettra de découvrir de beaux vieux arbres, des réservoirs de biodiversité notamment au Carroir de la Font, la vue sur le Château du Magnet, la motte de Presles, le Gué du Loup et des panoramas magnifiques sur la vallée de l'Indre.

Le circuit jaune «la boucle des étangs» environ 9km 300 qui fait le tour du village, vous guidera sur des chemins humides empruntant des corridors de biodiversité. Vous pourrez y découvrir de magnifiques étangs dans des chemins sauvages. Vous pourrez apercevoir de typiques granges à portaux.



Le circuit vert «sur les pas de Germain et Marie, héros du roman de George Sand» de 19 km 800 vous entraînera dans un périple autour de Mers sur Indre à travers des sentiers humides. Après avoir entre autre, longé l'Indre, aperçu la motte de Presles et jeté un coup d'œil sur le panorama de la vallée de l'Indre, vous traverserez les bois de Chanteloube chargés de mystère. Dans ces bois est située la mare au diable lieu du roman de George Sand dont l'accès est autorisé par la route D38. Ce chemin emprunte l'ancienne voir ferrée Château-roux/La châtre/Montluçon mise en service en 1884. Tous ces sentiers pédestres ont fait l'objet d'une signalisation. Le marquage des sentiers par le moyen de signes codifiés placés à intervalles réguliers, d'indications de changement de direction (fléchage, marquage à la peinture) a été réalisé par les personnels communaux et un élu.



Cette signalisation permet au promeneur/randonneur de s'orienter et de suivre des itinéraires répertoriés, lui évitant ainsi de se perdre ou d'emprunter des itinéraires dangereux.

Merci à vous de signaler en mairie toutes difficultés rencontrées en empruntant ces itinéraires.

VIE SOCIALE

PRÉPARATION DES MASQUES



La commune de Mers sur Indre a été destinataire de masques textiles provenant du Conseil Départemental. Cette distribution organisée par le service social a été prioritairement destinée aux aînés de plus de 70 ans. Les élus du conseil municipal se sont chargés de la distribution au domicile des bénéficiaires.

Tous les Mersiens et Mersiennes, en résidence principale à Mers sur Indre, ont été destinataires à terme d'un masque offert par le Conseil Départemental. La distribution s'est effectuée au fur et à mesure des livraisons. En cas d'absence du destinataire, celui-ci était avisé du passage des élus et de la mise à disposition de son ou ses masques en mairie.

JOURNÉE PRÉVENTION

De nombreuses personnes de plus de 60 ans ont répondu présentes à la salle des fêtes de Mers sur Indre pour assister à la journée de prévention organisée conjointement entre la Mutualité Centre Val de Loire et la mairie.

Au cours de cette journée chacun des participants a pu, en toute gratuité, faire contrôler sa vue et son audition, faire tester sa glycémie et faire tester sa tension. Des spécialistes de santé ont informé et guidé les participants sur des stands dédiés.

Une attention particulière a été portée à la population des personnes accompagnant un proche malade ou vieillissant en les orientant vers les différentes actions offertes.

A l'issue de la journée, chacun pouvait choisir des ateliers gratuits dans le cadre de l'opération «le plaisir de bien vieillir» : ateliers alimentation, corps mémoire,



«Photo Nouvelle République»

équilibre, numérique et des «ateliers dédiés aux aidants» : art thérapie, sophrologie, réflexologie plantaire, voyage sonore. En raison de l'épidémie de la Covid-19, certains de ces ateliers ont été déprogrammés et pourront être reportés dans le temps.

LES COLIS DES SENIORS



Vu le contexte sanitaire, le repas des seniors n'a pu être organisé en 2020.

Le comité social a donc décidé de l'attribution d'un colis de Noël à chaque habitant concerné.

Pour se remonter le moral, rien de tel que de se régaler les papilles des produits salés et sucrés, boisson,

réunis et confectionnés dans un bel emballage par les mains habiles de l'équipe du comité social.

En plus, peut-être même que la chance aux jeux a souri à certains destinataires !

L'équipe municipale a fait le choix d'effectuer les achats exclusivement auprès des commerces locaux.

A partir du 11 décembre 2020, les membres du comité social ont procédé à la distribution toujours dans le respect des règles sanitaires.

A l'année prochaine, espérons autour d'un bon repas partagé ensemble ...



VIE PRATIQUE

RADAR PEDAGOGIQUE

Comme vous avez pu le voir, un radar pédagogique a été installé au niveau de la mairie. Après un fonctionnement du 9 novembre au 31 décembre 2020, nous constatons qu'en moyenne 770 véhicules par jour circulent Rue George Sand, dont un peu plus de la moitié en direction de Châteauroux.

L'analyse de la vitesse des véhicules, en direction de Tranzault, montre que 63% des conducteurs ont respecté les 50km/h. Sans en préciser les vitesses, il faut constater qu'une moyenne de 38% des conducteurs a dépassé la limitation, dont 6% l'ont réduite devant le radar.

Prochainement, le radar pédagogique sera positionné dans la descente de la Rue du Tivoli.

La sécurité routière est l'affaire de tous !



Agence Nationale de l'Habitat

Je souhaite améliorer
le confort de mon logement



monprojet.anah.gov.fr

Le service en ligne de demande d'aide
financière pour améliorer mon logement

KATIA PERES

PAYS DE LA CHATRE EN BERRY
15 rue d'Olmor – 36400 LA CHATRE - 02.54.62.16.11
opan.paysdelachatreenberry@orange.fr

CONTENEUR DE TRI SELECTIF

RAPPELONS QUE LE TRI DES DÉCHETS EST L'AFFAIRE DE TOUS !



PETIT RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE TRI

Points de collecte à Mers sur Indre : Bourg (près du cimetière) / Courtioux / La Forêt et le Ris
Les conteneurs ont une ouverture sur les deux côtés. N'hésitez pas à en faire le tour pour déposer vos déchets. Il est formellement interdit de déposer des déchets autour des conteneurs, même si ces derniers sont pleins. Le dépôt de ces déchets hors des bacs ou de tout autre produit sur la voie publique est un dépôt sauvage et constitue une infraction.

Le ramassage des ordures ménagères en porte à porte et des bacs verts a lieu chaque mardi.

Dépôt de textile parking près de l'Etape

Pendant le 1er confinement de cette crise sanitaire de la Covid-19, en mars, Le Relais a été contraint de suspendre la plupart de ses activités de collecte, de tri et de valorisation des textiles.

Suite à la mise en place de ce 2ème confinement, l'entreprise à but socio-économique Le Relais vous informe de la poursuite de son activité de collecte et de tri du textile sur l'ensemble du territoire, dans le respect des mesures sanitaires. Le conteneur Le Relais reste ouvert et les citoyens peuvent donc continuer à apporter leurs sacs de dons «textile, linge et chaussures» à ce point de collecte.

Pour rappel, les consignes de dons sont les suivantes :

- Déposer les vêtements dans des sacs fermés (30L maximum)
- Peuvent être donnés : vêtements, linge de maison, chaussures liées par paires et petite maroquinerie, propres et secs.
- Déposer les sacs à l'intérieur du conteneur
- Ne rien déposer au pied du conteneur, ni en sac, ni en vrac. Les textiles souillés, humides ou déposés à l'extérieur ne pourront pas être revalorisés et contribuer à la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois solidaires.

ETAT CIVIL

Bienvenue à :

PETIAU Andéol, Fabrice, Marie, Rodolphe
Né le 3 janvier 2020 à Châteauroux
Château du Magnet Route de Fourche

BUCHERON Anais, Noelle, Michelle
Née le 19 juin 2020 à Châteauroux
18 rue de la Loge du Bois

GUILLOT Timéo, Alain, Hervé
Né le 24 juin 2020 à Châteauroux
8 Allée de Fondeville

PALISSE June, Romy
Née le 26 Août 2020 à Châteauroux
3 Route de Bel Air

HOUILLET Marguerite Claire
Née le 10 Novembre 2020 à Châteauroux
Route de Fourche

BOUZIANE Sacha, Christian, Hamou
Né le 24 Novembre 2020 à Châteauroux
1 Route de Boucaud

Ils nous ont quitté

PERRIN née Boyer Simone
Née le 30 Avril 1926 à Paris 14°
1 route de la Mare au Diable
DCD le 9 Avril 2020 à la Châtre

PELLE née BERGER Bernadette
Née le 27 Août 1933 à Mers sur Indre
42 rue George Sand
DCD le 19 juin 2020 à Etretchet

CECILLE Edouard, Pierre, André
Né le 1 Mars 1947 à Angers
1 Allée du Plessis d'en Bas
DCD le 19 Juillet à Mers sur Indre

DELOUP Daniel, Yves, Roger
Né le 1 Octobre 1950 à Mers sur Indre
14 route du Magnoux
DCD le 28 Juillet 2020 à la Châtre

TORTAY Robert, Henri
Né le 15 Avril 1929 à Amboise
6 Allée des Failles
DCD le 28 Octobre 2020 à Châteauroux

INFOS PRATIQUES

Mairie : Horaires d'ouverture

Lundi : de 14h à 17h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi, Jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h

Agence postale : ouverte du mardi au samedi de 9h15 à 12h

Médiathèque intercommunale Les 5 Vallées hors vacances :

Lundi : 9h30 à 11h30

Mercredi : 9h30 à 11h30 et 16h à 18h

Vendredi : 17h30 à 19h

Samedi : 10h à 12h

Médiathèque intercommunale Les 5 Vallées pendant les vacances :

Lundi : 9h30 à 11h30

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h30 à 18h30

Téléphones utiles :

Service des eaux La Couarde 02 54 30 29 03

Cabinet d'infirmiers du BOISCHAUT 02 54 31 01 00

Cabinet médical de Neuvy Saint Sépulchre 02 54 30 84 32

Taxi 07 71 28 58 58

06 86 88 66 68

Services maintien à domicile

Familles rurales de Neuvy 02 54 30 82 17

ADMR La Châtre 02 54 48 20 95

Déchetterie 02 54 30 95 70

"LES PERMANENCES NUMERIQUES"

Avec le soutien financier de l'Europe et de la Région Centre Val de Loire, le club intercommunal informatique propose une aide ponctuelle à l'ensemble de la population avec l'accord de la commune.

Ce service est gratuit et accessible à tous.

Son mode d'emploi est simple :

1) vous vous posez des questions, vous avez des doutes, besoin d'aide sur l'utilisation de votre ordinateur, de votre tablette ou d'Internet, Vous n'êtes pas à l'aise avec des démarches administratives sur Internet, ou vous n'avez tout simplement pas de matériel ou d'accès à Internet,...

2) rendez-vous avec ou sans votre matériel, dans l'une des "Permanences Numériques", un technicien sera là et vous apportera toute l'aide et tout le soutien dont vous avez besoin.

A votre disposition ordinateurs, tablettes, imprimante et scanner
Tableau des "Permanences Numériques" à consulter en mairie.

Mers-sur-Indre le 2ème mardi du mois de 14h30 à 16h30.

Comité de rédaction

Christian Robert - Jeannine Saulle - Maryse Clairon - Hélène Behra - Valérie Swirbleska - Aurélie Roty-Lepers

Imprimerie Matarese / Chagnon : 02 54 34 03 67